



---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 24 juin 2014

Le 13 mars dernier, c'est tenu la première Assemblée Générale de l'ANACOFI-IOBSP au Carrousel du Louvre dans le cadre de la convention annuelle de la confédération ANACOFI rassemblant plus de 1 800 participants membres et invités.

Créée en octobre 2012 pour répondre à l'impossibilité de faire reconnaître l'Anacofi, pourtant factuellement principale structure de représentation des Intermédiaires en Opérations de Banque et en Services de Paiement comme organisation représentative de cette catégorie de professionnels.

l'ANACOFI –IOBSP compte aujourd'hui plus de **mille adhérents** ce qui la place, par le nombre, comme la première association représentative des IOBSP indépendants. Elle regroupe essentiellement des courtiers IOB dans toutes les activités, immobilier, regroupement de crédits, financement des professionnels et des entreprises, produits bancaires d'épargne.

Au terme de ce premier exercice, c'est un bilan très positif qui a été présenté avec la réalisation des principaux objectifs dont notamment la mise en place d'un centre de formation interne et en e-learning permettant d'offrir toutes les formations réglementaires pour l'exercice de la profession. L'association a également organisé plusieurs journées d'information à Paris et en province ainsi que la création d'une base documentaire.

L'association souhaite rester très active dans l'évolution du statut qui malheureusement comporte encore de nombreuses incohérences dans son application mais aussi dans le cadre de la relation bancaire. Alors que la réglementation donne un véritable statut au courtier indépendant, les banques annoncent leur intention de ne plus privilégier les courtiers qui deviennent de ce fait inquiets pour leur avenir.

Comment se détourner d'un marché renforcé par la réglementation et plébiscité par le consommateur, qui représenterait selon certains établissements jusqu'à 40% de leur production. Peut-on accepter qu'un courtier dûment mandaté par son client se voit refermer la porte alors même qu'il ne réclame pas de rémunération de la part de la banque. La difficulté de faire des opérations en co-courtage, la règle de non cumul sont également des obstacles importants pour les plus petites structures.

L'ANACOFI-IOBSP portera donc auprès des autorités compétentes, autant que nécessaire, la voix de notre Confédération professionnelle et de tous les IOBSP à titre principal ou accessoire qu'elle représente.



---

Elle entend peser davantage que par le passé dans les débats portant sur la construction de la doctrine du régulateur.

Le Bureau est composé de :

Michel FLEURIET	Président
David CHARLET	Vice-Président
Eric BERNARD	Secrétaire-Général

Autres administrateurs :

Evelyne DESSEREY  
Philippe de MUIZON  
Eric CAZAUX

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter notre attachée de presse : Souad GOJIF ([souad.gojif@sfg-presse.fr](mailto:souad.gojif@sfg-presse.fr) ou 06 36 79 65 32)

Ou le Président de l'ANACOFI-IOBSP : Michel FLEURIET ([m.fleuriet@anacofi.asso.fr](mailto:m.fleuriet@anacofi.asso.fr)).

***L'ANACOFI en quelques mots :***

*Notre association est syndicat de branche de la finance indépendante et du conseil patrimonial de la CGPME.*

*Elle contrôle le principal co-régulateur des Conseils en Investissements Financiers (environ 2150 entreprises agréées soit 44% des effectifs) et comprend également des Intermédiaires en Opérations de Banques (1<sup>o</sup> association par le nombre d'entreprises et d'hommes) et des Courtiers en assurance-vie (1<sup>o</sup> association par le nombre d'entreprises).*

*Elle est la première instance de représentation française de ce que l'on appelle en Europe les Indépendant Financial Advisors. A ce titre nous occupons tous les postes d'administrateurs tenus par des français des instances professionnelles internationales représentant nos professions.*

*Notre association regroupant également une partie confédérale, s'ajoute à nos membres directs, ceux de 5 autres syndicats français spécialisés (courtiers plutôt IARD/Grand Courtage, CGP, Haut de Bilan).*

*Avec sa Confédération, l'ANACOFI représente un poids économique qui avoisine les 5000 entreprises, pèse entre 40 et 45 000 emplois et est parmi les 3 principales fédérations IFA d'Europe.*